

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 640

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 32

À l'alinéa 12, après la troisième occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« l'organe délibérant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.